

ARRETE

n°P/2016/270501

Portant attribution d'aides européennes Fonds structurels et d'investissements européens PDR POÏTOU-CHARENTES

VU le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2009, modifié par la décision 2011/199/UE du Conseil européen du 25 mars 2011 ;

VU le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil ;

VU le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil ;

VU le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

VU le règlement (UE, EURATOM) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n°1605/2002 du Conseil, et modifié par le règlement 547/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 ;

VU le règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ;

VU la décision de la Commission du 19 décembre 2013 n°C(2013) 9527 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics ;

VU la décision d'adoption du Programme de Développement Rural Régional Poitou-Charentes de la Commission européenne du 17 décembre 2015 n° CCI 2014FR06RDRP054 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L1511-1-1, L1511-1-2 et L4221-5 ;

VU le décret n°2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

VU le décret n°2014-1460 du 8 décembre 2014 modifiant le décret n°2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds européens ;

VU le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 ;

VU l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

VU la délibération 2014CR030 du Conseil Régional du 27 juin 2014 relative à la candidature de la Région pour être autorité de gestion des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

VU la délibération n°2016.5 SP du 4 janvier 2016 déléguant au Président du Conseil Régional d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes la responsabilité de procéder à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens pour lesquels la Région est autorité de gestion ;

VU l'avis de l'Instance de Consultation des Partenaires du 27 mai 2016 ;

Considérant :

- Que par délibération du 4 janvier 2016, le Conseil Régional a donné délégation à son Président pour l'attribution et la mise en œuvre des fonds européens dont il est autorité de gestion,
- Que le Comité de suivi du 13 février 2015 a validé les critères de sélection des opérations 4.1.1, 4.1.3 et 4.2.1 pour le PDR FEADER de POITOU- CHARENTES,
- Que la consultation écrite du Comité de suivi du 14 décembre 2015 a validé les critères de sélection de l'opération 7.6.1 pour le PDR FEADER de POITOU-CHARENTES,

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL ARRETE

Article 1 :

Les subventions au titre du PDR FEADER présentées en annexe 1 sont attribuées aux bénéficiaires mentionnés.

Le montant des aides accordées s'élève à **151 366, 13 €** pour **18 bénéficiaires**.
5 bénéficiaires ont fait l'objet d'une modification présentée en annexe 2.

Article 2 :

Le présent arrêté sera mis en œuvre au travers d'une convention signée par le bénéficiaire et le Président.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Bordeaux, le **30 MAI 2016**

Le Président de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes



Alain ROUSSET

PJ : Tableau de l'Instance de Consultation des Partenaires en annexe intitulé :

- *Annexe 1 à l'arrêté n°P/2016/270501 portant attribution d'aides européennes.*
- *Annexe 2 à l'arrêté n°P/2016/270501 portant attribution modificative d'aides européennes.*



Examen des demandes d'aides co-financées au titre du Programme de Développement Rural FEADER Potou-Charentes 2014-2020

Numéro d'opération au titre du PDR Potou-Charentes	Type d'opération soutenu(e) par le PDR Potou-Charentes	NOI Prénom(s) / Raison sociale	Département	Commune du projet	Titulité du projet	Total dépenses retenues	Montant d'aide sollicitée	Taux UE (aide éligible retenue)	Montant de l'aide Région	Montant de l'aide Etat	Montant de l'aide Agence de l'eau Loire Bretagne	Montant de l'aide Agence de l'eau Garonne	Montant de l'aide des Départements	Autres financements publics	Avis du Comité Technique	Finances de l'opération par les partenaires	
413	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	CUMA LAVALONNY	Deux-Sèvres	ALLONNE	Achat d'une binaire avec fertiliseur et d'un déchaumeur à disques avec semoir	19 100,00 €	4 775,00 €	25,00%	0,00 €	0,00 €	4 775,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
413	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	CUMA DES DEUX WALLONS	Charente	ANSAÇ SUR VIENNE	Broyeur satellite Greenmaster pour implantation et sens des couverts (semoir +herce + mulch)	36 750,00 €	9 187,50 €	25,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 187,50 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
413	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	CUMA LA CHAMERILLE	Deux-Sèvres	LA NOTHE ST HENRI	Achat d'une émonceuse	16 625,00 €	4 156,25 €	25,00%	0,00 €	0,00 €	4 156,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
413	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	CUMA LA CHAMERILLE	Deux-Sèvres	POUPAIRE	Achat d'une binaire frontale et d'une herse entille	32 050,00 €	10 095,75 €	31,50%	0,00 €	5 929,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
413	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	BOST-CORLINGER VALERIE	Deux-Sèvres	CHIZE	Herse entille	5 500,00 €	1 375,00 €	25,00%	0,00 €	0,00 €	1 375,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
413	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	GAC DE LERNA	Deux-Sèvres	GERMOND ROUVRE	Achat d'une herse entille et des fillets insectes	10 915,00 €	3 092,22 €	28,33%	0,00 €	0,00 €	3 092,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
413	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	EARL L'ERBUWESS	Deux-Sèvres	SECONDIRY	Achat d'une herse entille	7 990,00 €	2 516,85 €	31,50%	0,00 €	1 498,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
413	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	CUMA LA PAS SANS PEINE	Deux-Sèvres	CHICHE	Achat d'un distributeur d'étrémas avec DPEL GPS et limbur de bordures	12 616,00 €	3 974,04 €	31,50%	0,00 €	2 333,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
413	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	CUMA LA GIRAISE	Deux-Sèvres	CHICHE	Distributeur d'étrémas avec pesée embarquée, DPEL, limiteur de bordure, coupeur section, médiation dose GPS	14 505,00 €	4 569,07 €	31,50%	0,00 €	2 683,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
413	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	CHARALTY ARNAUD	Deux-Sèvres	BOUSSAIS	Binaire, herse entille, herse Rotative	29 300,00 €	10 255,00 €	35,00%	0,00 €	0,00 €	10 255,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
413	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	EARL FERME DE BONNEVILLE	Charente-Meridionale	SAINTE JEAN DE LIVERGAY	Binaire + herse rotative	33 700,00 €	10 615,50 €	31,50%	0,00 €	6 234,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
7.6.1	Animation NATURA 2000	Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	Deux-Sèvres	79304 BRESSUIRE	Mission d'évaluation du DCOB valeurs de l'agglomération	5 159,92 €	3 250,75 €	63%	0,00 €	1 999,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
7.6.1	Animation NATURA 2000	Syndicat Mixte du bassin de la Boutonne	Deux-Sèvres	79170 PERUSNE	Animation du DCOB du site Natura 2000 Palais de la Boutonne	6 565,76 €	4 136,43 €	63%	0,00 €	2 429,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
7.6.1	Animation NATURA 2000	Communauté d'agglomération Royan Atlantique	Charente-Meridionale	17201 ROYAN	Formations techniques et DCOB du site natura 2000 Marais et Falaises des cotons de Grande et Estuaire de la Grande, de la Petite et de la Grande	37 994,00 €	23 432,22 €	62%	0,00 €	14 961,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
7.6.1	Animation NATURA 2000	Corsal Départemental des Deux-Sèvres	Deux-Sèvres	79600 NIORT	Animation du DCOB du site Natura 2000 Plaine de Niort sud-est	8 120,00 €	5 115,60 €	63%	0,00 €	3 004,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
7.6.1	Animation NATURA 2000	Corsal Départemental des Deux-Sèvres	Deux-Sèvres	79600 NIORT	Animation du DCOB du site Natura 2000 Plaine de Niort sud-Théneray	35 195,00 €	22 172,85 €	63%	0,00 €	13 022,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
7.6.1	Animation NATURA 2000	Corsal Départemental des Deux-Sèvres	Deux-Sèvres	79600 NIORT	Animation du DCOB du site Natura 2000 Plaine de Niort sud-Chetz-Aulnay	10 050,00 €	6 331,50 €	63%	0,00 €	3 718,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
7.6.1	Animation NATURA 2000	Corsal Départemental des Deux-Sèvres	Deux-Sèvres	79600 NIORT	Animation du DCOB du site Natura 2000 Plaine de Niort sud-Saint-Héray-Lézy	35 420,00 €	22 314,60 €	63%	0,00 €	13 105,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable	
Totaux						357 555,68 €	151 366,13 €	42%	0,00 €	70 410,02 €	23 653,47 €	9 187,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable

Nombre de projets	18
--------------------------	-----------

Examen des demandes d'aides co-financées au titre du Programme de Développement Rural FEADER Potou-Charentes 2014-2020

Numéro d'opération sollicitée dans le PDR Potou-Charentes	Type d'opération sollicitée dans le PDR Potou-Charentes	NOM Prénom(s) / Raison sociale	Département	Commune du projet	Intitulé du projet	Total dépenses éligibles retenues	Montant d'aide sollicitée initial	Montant modifié du FEADER	Taux UE (<i>sur assistance éligible retenue</i>)	Montant de l'aide Région	Montant de l'aide Etat	Montant de l'aide Agence de l'eau Loire Bretagne	Montant de l'aide Agence de l'eau Adour Garonne	Montant de l'aide du Conseil Départemental	Autres financements publics	Avis du Comité Technique	Avis de l'instance de consultation des partenaires	
4.1.3	Investissements pour la réduction des pollutions et une meilleure utilisation de l'eau en production végétale	GAEC LE BEAMIN	Deux-Sèvres	ASSAIS LESJUMEAUX	Achat d'une herse dentée, d'une bineuse, d'une émeuse et d'une autoguidage	80 000,00 €	18 012,45 €	21 127,36 €	26%	0,00 €	3 208,64 €	15 664,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
4.1.1	Investissements pour la modernisation des élevages	SCFA THIBAUD	Charente	LEIGNAC-DURAND	Construction d'une stabulation et de stockage de fourrage	100 000,00 €	44 148,25 €	25 200,00 €	25%	0,00 €	14 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
4.1.1	Investissements pour la modernisation des élevages	EARL DES VERESAINES	Deux-Sèvres	ST VARENT	Construction d'un bâtiment VL	193 577,00 €	26 712,00 €	33 012,00 €	17%	0,00 €	19 388,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
4.1.2	Investissements pour les cultures spécialisées	GAEC LEGUMES SCO	Deux-Sèvres	COMBRAND	Achat matériel de désherbage et d'entretien, de récolte et stockage de cultures maraichères	3 511,54 €	3 001,53 €	1 253,46 €	36%	736,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
4.2.1	Investissement pour la transformation et la commercialisation des produits par les agriculteurs	LE BIO D'ICI	Deux-Sèvres	LONBIGNY	Création d'un site internet de vente de produits bio	4 174,74 €	1 262,44 €	1 052,03 €	25%	617,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Avis favorable	Avis favorable
Totaux						381 263,28 €	93 136,67 €	81 644,85 €	26%	1 354,04 €	37 396,64 €	15 664,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

Nombre de projets	5
-------------------	---

